

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13363**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Licence : Licence Sciences, Technologies, Santé, mention STAPS, spécialité Entraînement Sportif

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de Montpellier, Université du Littoral Côte d'Opale, Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Président de l'université de Montpellier, Recteur de l'académie, Président de l'Université du Littoral

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire de la mention ou spécialité « Entraînement sportif » de la licence a vocation à encadrer en autonomie ou sous la responsabilité d'un autre entraîneur, selon le niveau concerné, différents publics, à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel.

Ce métier s'organise autour de trois grands types d'activités:

- 1- Il conçoit des programmes d'entraînement à partir du diagnostic qu'il opère
 - Il évalue les capacités des athlètes en vue leur entraînement
 - Il analyse la situation au regard des objectifs sportifs, en tenant compte du contexte de la structure
 - Il élabore et planifie les séances et plans d'entraînement

- 2- Il conduit les séances d'entraînement

- Il met en place les séances relevant de la :
 - Préparation physique
 - Préparation mentale
 - Préparation technique et tactique ou stratégique

participe à la gestion administrative et financière d'une structure

Il adapte la conduite des séances aux aptitudes et capacités des sportifs

Il participe à l'encadrement des compétitions sportives

Il dirige les groupes dont il a la charge lors des déplacements

Il intervient, conseille et gère l'activité des sportifs pendant la phase compétitive

- 3- Il communique et participe à la protection des sportifs
 - Il présente le projet sportif dont il a la charge aux dirigeants, partenaires, publics et médias
 - Il transmet aux sportifs les valeurs de solidarité, d'effort et de respect
 - Il participe à la construction et à la protection de l'intégrité de la personne

Il participe à la gestion du projet sportif de la structure

- 1- Diagnostic et conception

Il maîtrise les outils de l'évaluation et de l'analyse des différents facteurs de la performance

Il maîtrise les principaux modèles intégratifs de la performance sportive

Il mobilise les connaissances scientifiques nécessaires à l'usage de ces outils et modèles

- 2 - Intervention directe

Il peut gérer un groupe en situation d'entraînement et de compétition

Il maîtrise les principales connaissances liées à la méthodologie de l'entraînement

Il est à l'écoute des principales innovations concernant l'entraînement sportif

Il maîtrise les éléments essentiels de la relation entraîneur-entraîné, tant dans leurs aspects pédagogiques que déontologiques

Il détermine et adapte les contenus spécifiques de chacune des situations

Il est capable de réguler les séances ou la phase compétitive

Il maîtrise les principales techniques mises en œuvre dans le domaine de :

- la préparation physique
- la préparation mentale
- le coaching
- la préparation technique, tactique et stratégique
- Il peut les sélectionner en fonction des besoins et de façon raisonnée.

Il maîtrise les paramètres essentiels des pratiques au sein desquelles il intervient

3 - Communication et protection

- il maîtrise les outils techniques de la communication en relation avec l'environnement de la structure et du sportif
- il dispose des connaissances liées à la prévention et à la lutte contre le dopage
- il conseille et oriente les sportifs vers les structures adaptées
- il applique les règles de sécurité inhérentes à la pratique des disciplines et mesure les conditions de mise en œuvre de la

responsabilité des différents acteurs

il est capable de participer à l'élaboration et à la gestion des contrats de travail, des ressources financières et humaines

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité en autonomie en tant qu'entraîneur ou préparateur physique sous l'autorité du responsable de la structure.

A ce titre, il prend en charge différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les spécialités figurant dans le supplément au diplôme.

Le titulaire de ce diplôme exerce son activité en autonomie en tant qu'entraîneur ou préparateur physique sous l'autorité du responsable de la structure.

A ce titre, il prend en charge différents publics à des fins d'amélioration de la performance ou de développement personnel dans la ou les spécialités figurant dans le supplément au diplôme.

Codes des fiches ROME les plus proches :

G1204 : Éducation en activités sportives

D1203 : Hydrothérapie

D1201 : Achat vente d'objets d'art, anciens ou d'occasion

L1401 : Sportif professionnel

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

http://www.univ-littoral.fr/formation/documents/licence_staps.pdf

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		Enseignants chercheurs et professionnels
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		Enseignants chercheurs et professionnels
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

arrêté du 1er août 2011 sur la licence

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

arrêté du 4 novembre 2010 habilitant l'Université du Littoral Côte d'Opale à délivrer les diplômes

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

décret 2002-590 du 24 avril 2002 sur la VAE

Références autres :**Pour plus d'informations****Statistiques :**

Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE)
<http://www.univ-littoral.fr/universite/odesse.htm>

Autres sources d'information :

Observatoire du Devenir Etudiant et du Suivi Statistique de l'Etablissement (ODESSE)

Lieu(x) de certification :

Université du Littoral Côte d'Opale : Nord-Pas-de-Calais Picardie - Nord (59) [Dunkerque]
Dunkerque

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Dunkerque, Calais et Boulogne/Mer

Historique de la certification :